

Réduction du temps de travail La loi Robien fonctionne comme une « bande annonce publicitaire » de ce que pourrait être une loi-cadre vraiment efficace.

Travail et emploi : l'année (presque) perdue

par Alain Lipietz*

Nos dirigeants l'avaient juré : 1996 serait l'année de la réduction du temps de travail. Et si les « partenaires sociaux » n'arrivaient pas à s'entendre, eh bien, on légiférerait ! Les « partenaires » (en fait, le patronat, la CFDT, CFTC, CGC et FO) n'avaient-ils pas signé, le 31 octobre 1995, un accord-cadre interprofessionnel pour la réduction du temps de travail, à concrétiser branche par branche ?

Oui mais... l'accord couplait cette négociation à celle de l'annualisation. Or, pas besoin d'être économiste pour comprendre que l'annualisation du décompte des heures travaillées peut effacer, et au-delà, les effets d'une réduction du temps de travail. Dans une branche très saisonnière où on fait le « coup de feu » sur six mois (en embauchant des intérimaires) et où on souffle un peu les autres six mois, l'annualisation permet de se passer de l'intérim et même de licencier, en faisant travailler au maximum les salariés à chaque heure de l'année, en plus sans payer d'heures supplémentaires !

Ça n'a pas raté : la négociation-phare de la branche Métallurgie débouche en mai sur un accord prévoyant que les salariés pourront travailler 35 semaines de suite à 46 heures par semaine... contre 5 jours de congés supplémentaires par an ! Une sixième semaine de congés contre la semaine de 6 jours, 9 mois par an. On estime que l'économie réalisée par l'entreprise pourrait alors atteindre 21 jours ouvrés...

Nicole Notat, leader de la CFDT, qui a joué toute sa crédibilité sur cette négociation, dénonce « un accord cynique », que ne signent que les habitués des années 70, FO et la CGC. Nicole Notat se résigne alors à reporter le problème au plan politique (ce à quoi ses opposants, ainsi que les écologistes

et les chômeurs l'appelaient depuis des années). Elle écrit aux groupes politiques pour appeler au « *financement mutualisé des initiatives de RTT* ».

Ce que la droite lui concède à l'été 96. La loi Robien accorde en effet aux entreprises qui négocient une très forte réduction du temps de travail, des abattements de cotisations dépassant largement les économies que réalisent les Assedic sur le chômage évité. En fait, cette incitation permet pratiquement de ne pas diminuer les salaires. A l'automne, les entrepreneurs les moins bornés se ruent sur l'aubaine. On estime que les fonds prévus pour la loi Robien seront épuisés dès mars 1997 ! En attendant, celle-ci fonctionne comme une « bande annonce publicitaire » de ce que serait la seule loi vraiment efficace : une loi-cadre imposant la réduction générale, massive et obligatoire du temps de travail et prévoyant son financement.

Maigre moisson donc... quand, en novembre 1996, le mouvement social

■ 31 - Alexandre Lebed annonce la signature d'un accord de paix avec les indépendantistes tchéchènes, mais la question du statut de la Tchétchénie est reportée au 31 décembre 2001. Commencé vingt et un mois plus tôt, le conflit aurait fait entre 50 000 et 100 000 victimes.

Septembre

■ 2 - Le gouvernement philippin et la guérilla sécessionniste musulmane signent un accord de paix à Manille.

■ 3 - En représailles contre l'offensive déclenchée par Saddam Hussein au Kurdistan, Bill Clinton lance l'opération « Frappe du désert ».

■ 4 - La fusion de Canal Plus et de Nethold donne naissance au premier groupe européen de télévision payante et numérique, le « New Canal + ».

■ 14 - Les premières élections générales en Bosnie depuis 1990 sont marquées par la victoire des partis nationalistes. Le Musulman Alija Izetbegovic devient, pour deux ans, le chef de la présidence tricéphale où siègent également un Croate et un Serbe.

■ 24 - Journée d'émeutes à Jérusalem à la suite du percement d'un tunnel sous l'Esplanade des mosquées. Les émeutes se poursuivront pendant trois jours.

■ 27 - En Afghanistan, les talibans s'emparent de Kaboul et instaurent un « système islamique complet ». L'ancien président Najibullah est pendu.

Octobre

■ 1 - Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, est élue à la tête de l'Unedic (assurance-chômage) par 38 voix contre 5 à Marc Blondel. En juillet, FO avait déjà perdu la Caisse nationale d'assurance-maladie, au profit de la CFDT.

■ 2 - Sommet israélo-arabe à Washington, à l'initiative du président Clinton. Mais, en raison de l'intransigeance de Benjamin Nétanyahou, notamment sur la question d'Hebron, Israéliens et Palestiniens ne parviennent à aucun accord.

■ 5 - La mairie de Bordeaux est gravement endommagée à la suite d'un attentat revendiqué par le FLNC-Canal historique.



s'ébranle ! Il prend la forme inouïe d'une grève des camionneurs salariés, longuement préparée par la FGTE (oppositionnelle dans la CFDT). Objectif : réduction d'un temps de travail hebdomadaire démentiel, et surtout, comme l'année précédente, mais cette fois à l'offensive, abaissement de l'âge de la retraite. Victoire sur toute la ligne. Dès lors, dans les transports publics se déclenche une onde de lutte pour la retraite à 55 ans, qui finit en beauté l'an 96.

On savait déjà que les travailleurs, et pas seulement les salariés, veulent prendre leur temps libre par blocs vraiment libres : un jour de plus par semaine, des congés payés... Mais, jusqu'au mouvement pour les 37 ans et demi de 1995, on avait oublié l'âge de la retraite. Pourquoi ce retour de flamme pour la « *réduction du temps de travail par la fin de la vie active* » ? N'est-il pas beaucoup plus sage de prendre du bon temps tout au long de sa vie ? Probablement (et surtout pour les femmes toujours astreintes aux doubles journées...). Mais l'idée de « *s'en aller à 55 ans* » résume bien des séductions.

- Partir définitivement, c'est avoir la paix. L'employeur (ou le client) vous lâche enfin les baskets. Dans des métiers où l'on ne compte plus les heures supplémentaires imposées, ça paraît la seule solution.

- Partir, c'est vivre enfin, échapper au cauchemar du « *boulot, dodo, caveau* ». Dans une France aux racines encore paysannes, c'est souvent « *rentrer chez soi* » et cultiver son jardin.

- Partir complètement, c'est laisser la place à quelqu'un. Son enfant, par exemple. La liaison « *réduction du temps de travail-libération d'emploi* » est évidente pour l'économiste. Elle n'est concrètement parlante que dans le cas du départ à la retraite.

- La retraite est directement « mutualisée ». Ce n'est pas son patron qui la paie. Le coût est collectivisé, il devient un problème de politique fiscale.

Dangereux précédent ! Le PS, en sa Convention de décembre, passe précipitamment des 37 heures aux 35 heures... mais s'en tient aux 40 ans de cotisations. Camarades, encore un effort...

Alain Lipietz

(*) Économiste, Alain Lipietz est notamment l'auteur de *La Société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale*, La Découverte, 224 p., 145 F.